



N° D434 / 2022
Domaine : 1.4

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu le projet de convention adressé à la Commune par le LIONS CLUB ASNIERES BOIS-COLOMBES, pour l'organisation du 28^{ème} Forum des Vins, du chocolat et des produits régionaux les 19 et 20 novembre 2022 dans les locaux du Gymnase Jean Jaurès de Bois-Colombes et sur le parking Cloarec ;

Considérant qu'il convient de mettre à disposition le Gymnase Jean Jaurès situé 9, avenue de Vaudreuil – 92270 Bois-Colombes dans un but à caractère philanthropique et humanitaire ;

Considérant que l'association s'engage dans un délai de 6 mois à transmettre à la ville la liste des œuvres caritatives auxquelles seront reversés tout ou partie des bénéfices tirés lors de la manifestation ;

D É C I D E

Article 1 : De signer, avec l'association LIONS CLUB ASNIERES BOIS-COLOMBES, la convention de mise à disposition du Gymnase Jean Jaurès et du Parking Cloarec selon les dates et horaires suivants :

- Du Vendredi 18 novembre au lundi 21 novembre 2022

Article 2 : La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Bois-Colombes, le 8 Novembre 2022

LE MAIRE,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine,



Yves REVILLON